

Communiqué de presse

Paris, 17 janvier 2011

Signature de l'accord « 13 engagements pour la musique en ligne ».

La Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (Hadopi) se félicite de la signature, ce jour, des « engagements pour la musique en ligne », qui constituent une véritable avancée pour l'offre légale musicale sur internet.

Elle rend hommage au travail considérable conduit par le médiateur Emmanuel Hoog et le Ministère de la culture et de la communication pour parvenir à ce résultat très prometteur dans la suite du rapport « création internet » de MM. Patrick Zelnik, Jacques Toubon et Guillaume Cerutti.

Elle se réjouit de la responsabilité qui lui incombe dans le suivi et l'observation des engagements ainsi que dans la conduite de l'étude sur l'économie du secteur et sur l'état actuel du partage de la valeur entre les acteurs de la filière (engagement n° 8).

La Présidente de l'Hadopi, Mme Marie-Françoise Marais, a confié cette mission à Monsieur Jacques Toubon, ancien Ministre de la culture, membre du Collège de l'Hadopi et a désigné comme expert chargé de l'étude Monsieur Patrick Waelbroeck, enseignant-chercheur à l'école Télécom ParisTech au département Economie et Sciences Sociales, docteur et habilité à diriger des recherches de l'université de Paris I Panthéon Sorbonne.

La Haute Autorité s'engage avec confiance et détermination dans cette nouvelle mission qui rejoint et enrichit sa mission d'encouragement à l'offre légale.